

Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal réuni en session publique ordinaire

Le 17 FEVRIER 2025 à 18 heures 00

Sous la présidence de Monsieur JOLY Pierre, premier adjoint

**Etaient présents : Mmes BARNAY, MARTIN, LOYRE, ZBROZINSKI
Messieurs JOLY, TESTARD, LAMOUR, BEAUCARNOT, CHEVALIER
Etaient absents : Messieurs RICHARD, BRIET , PISSELOUP**

Après avoir procédé à l'appel des conseillers et constaté la validité de la séance, Monsieur JOLY ouvre la séance et demande la désignation du secrétaire de séance
Madame MARTIN est désignée secrétaire de cette séance

VALIDATION DU PROCES-VERBAL de la dernière séance

Monsieur JOLY : Avez-vous des observations sur le PV de la dernière réunion du conseil municipal ?

Validation du procès-verbal de la séance dernière.

DELIBERATIONS

1/ Subvention Cantine scolaire

Rapporteur : Béatrice BARNAY

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'attribution de la subvention de fonctionnement pour l'association de la Cantine scolaire.

Le maire propose dans un premier temps de fixer une subvention de fonctionnement de base et de l'adapter en fonction des besoins financiers de l'association.

Au regard des sommes versées chaque année pour le besoin des services périscolaires, il est proposé de verser 1000 euros à l'Association de la Cantine scolaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2/Subvention St Sym en folie

Rapporteur : Béatrice BARNAY

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ST SYM EN FOLIE pour l'organisation de la manifestation des jeux intervillages en juin 2025.

Le président de l'association a demandé si la municipalité pouvait aider l'association par la prise en charge des frais d'animation de la soirée, à hauteur de 500 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de cette subvention.

Remarques : Michel CHEVALIER souligne que la subvention de 2024 était de 600 euros.

Béatrice BARNAY précise que l'association ne demandera pas de participation de la municipalité pour les repas des bénévoles comme l'année passée.

3/Bail de la boulangerie

Rapporteur : Béatrice BARNAY

A compter du 1^{er} avril 2025, un nouveau gérant va reprendre l'activité à la boulangerie ;

Seul candidat qui s'est présenté malgré un appel auprès des minotiers locaux.

Le loyer reste le même ,à savoir 400 euros pour le logement et 500 euros pour la boulangerie.

Une caution de 900 euros est demandée .

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature du bail avec le nouveau gérant.

Remarques : est-ce que toutes les garanties ont été prises avant de le choisir ?

Béatrice BARNAY explique être allée plusieurs fois dans sa boulangerie de Montchanin et que Robert TESTARD s'est entretenu avec le Maire de Montchanin qui en a fait de bons retours.

4/ Convention de servitude ENEDIS .

Rapporteur : Béatrice BARNAY

Le coffret électrique situé au bord du terrain de Tennis a été déplacé en avril 2024 par ENEDIS pour des raisons de sécurité pour les véhicules qui le heurtaient en sortant du parking de la mairie.

ENEDIS a signé une convention avec Monsieur le Maire en Avril 2024 mais elle doit être validée par le conseil municipal.

Cette régularisation a été validée à l'unanimité par le conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Rentrée scolaire : Pierre JOLY fait part au conseil municipal qu'il n'y aura pas de fermeture de classes à la rentrée de septembre 2025.
Béatrice BARNAY fait un point sur les retours de questionnaires concernant le transport scolaire. Maximum 15 enfants prendraient le bus de façon régulière.
Une nouvelle consultation va être lancée pour le transport scolaire pour les 3 ans à venir mais il faut prévoir une hausse des coûts de 20%
- Dossier restaurant : Pierre JOLY expose la visite des lieux faite avec le Commissaire de justice et les conseillers prennent connaissance des photos prises en séance.
Les conseillers municipaux s'expriment sur la suite à donner quant au vol du matériel qui appartenait à la Commune et demandent si un état des lieux avait été fait à l'entrée.
A l'unanimité le conseil municipal demande que le Maire dépose plainte.
- Pierre JOLY et Béatrice BARNAY exposent qu'à la demande du Maire , à la prochaine réunion de conseil un vote à bulletins secrets sera organisé pour s'exprimer sur la demande de caution du prêt qui serait fait par la SEMCODA pour faire des travaux de rénovation de 7 logements Rue Marie Curie. Le bail actuel se termine en 2032 et si le conseil municipal accepte de renouveler le bail jusqu'en 2055 et donc de réaliser des travaux, un prêt de 250 000 euros doit être fait par la SEMCODA.
S'agissant d'un prêt pour des logements sociaux souscrit auprès de la Banque des Territoires , la collectivité doit garantir le prêt mis en place pour la réalisation de ces travaux.
La question qui sera soumise au vote du conseil municipal sera : est-ce que le conseil municipal accepte d'engager la commune sur la garantie du prêt de la SEMCODA pour 25 ans sur 250 000 euros ?

Autres questions :

- Monique LOYRE demande où en est le dossier de travaux pour la bibliothèque ?
Pierre JOLY va reprendre contact avec l'architecte en charge de l'étude.
- Béatrice BARNAY demande la parole pour s'exprimer sur la situation compliquée dans la gestion des affaires municipales en raison de l'absence de Monsieur le Maire.
Pierre JOLY et Béatrice BARNAY font part de leurs délégations respectives pour traiter les dossiers au quotidien.
- Béatrice BARNAY rappelle au conseil municipal les horaires de Vincenza GENOVA : elle est absente les mardis et jeudis après-midi . Elle termine à 17H les lundis et mercredis et à 16H les Vendredis. Les horaires ne sont pas toujours respectés par les administrés et cela peut être problématique pour l'agent
D'autre part la mairie ne reçoit que sur rdv les après-midi mais les appels téléphoniques sont traités.

Monsieur JOLY demande si d'autres questions sont à discuter, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H45.

Le Conseil Municipal donne acte au Maire pour diverses communications prises en séance.

Vu par Nous, Jean PISSELOUP, Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être publié le 21.03.2025 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à St-Symphorien de Marmagne le 18.02.2025

Le Maire
Jean PISSELOUP



La secrétaire de séance
Madame MARTIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Martin', is written below the name 'Madame MARTIN'.